



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

N°35/2015

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	22
Présents	14
Pour	14
Contre	/
Abstention	/
Non participation au vote	/

L'an deux mille quinze,

le dix neuf novembre à quinze heures,

le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Marne s'est réuni dans la salle du Conseil d'Administration, après convocation légale, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Charles de COURSON, Président.

Etaient présents : Messieurs Charles de COURSON, Stéphane LANG, Thierry BUSSY, Philippe SALMON, Pascal DESAUTELS, Jean-Marc ROZE, Alain HIRAULT, Jean-Raymond EGON, Roland BOULARD,
Et Mesdames Valérie MORAND, Lise MAGNIER, Annie COULON, Frédérique SCHULTESS, Dominique DETERM.

OBJET : AJOUT D'UN MEMBRE SUPPLEMENTAIRE DANS LA COMMISSION RELATIVE A LA REPARTITION DES CONTRIBUTIONS AU SDIS DES COMMUNES ET EPCI

Vu le rapport du Président,

Vu la délibération n°25/2015 du 9 octobre 2015 ayant décidé de constituer une commission relative à l'étude de la répartition des contributions au SDIS des communes et EPCI composée des membres ci-dessous désignés :

- Monsieur Charles de COURSON ou son représentant,
- Monsieur Jean-Marc ROZE ou son représentant,
- Monsieur Yan MORAND ou son représentant,
- Monsieur Jean-Raymond EGON ou son représentant,
- Monsieur Julien VALENTIN ou son représentant,
- Monsieur Jean-Michel POINTUD ou son représentant,
- Monsieur Gérard BUTIN ou son représentant.

Considérant l'intérêt manifesté par Monsieur Thierry BUSSY pour intégrer cette commission,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- **ANNULE ET REMPLACE** la délibération n°25/2015 du 9 octobre 2015 du conseil d'administration du SDIS par la présente délibération.
- **DECIDE** d'ajouter Monsieur Thierry BUSSY comme membre supplémentaire à la commission relative à l'étude de la répartition des contributions au SDIS des communes et EPCI,
- **DECIDE** que la composition de la commission relative à l'étude de la répartition des contributions des communes et EPCI au SDIS est la suivante :

- **Monsieur Charles de COURSON,**
- **Monsieur Jean-Marc ROZE,**
- **Monsieur Yan MORAND,**
- **Monsieur Jean-Raymond EGON,**
- **Monsieur Julien VALENTIN,**
- **Monsieur Jean-Michel POINTUD,**
- **Monsieur Gérard BUTIN,**
- **Monsieur Thierry BUSSY.**

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Charles de COURSON

ACTE Reçu LE
01 DEC. 2015
PRÉFECTURE DE LA MARNE
DRCL